



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 3718

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants sur les revendications de l'Association nationale des pupilles de la nation orphelins de guerre ou du devoir (ANPNOGD). Réunie en assemblée générale à Colmar, les 24 et 25 mai 2007, cette association a adopté une motion dont le principal objet concerne l'indemnisation des orphelins de guerre. La distinction actuelle entre orphelins de guerre et pupilles de la nation génère en effet des inégalités de traitement dénoncées par l'ANPNOGD. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures susceptibles d'être prises en ce domaine.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que le Gouvernement réfléchit à la démarche qu'il adoptera et dont le rythme devra tenir compte des exigences budgétaires et financières du pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3718

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5408

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7269